

## Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 209-2017  
Type d'intervention: Interpellation  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2017.RRGR.554  
  
Déposée le: 07.09.2017  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)  
Sauvain (Moutier, PSA)  
Hirschi (Moutier, PSA)  
  
Cosignataires: 0  
  
Urgence demandée: Oui  
Urgence accordée: Non 23.11.2017  
  
N° d'ACE: 415/2018 du 25 avril 2018  
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale  
Classification: -



### Quel jeu de dupes la direction de la santé publique mène-t-elle ?

Des rumeurs font état d'une nouvelle pour le moins surprenante : le canton de Berne chercherait à vendre le site de l'hôpital de Moutier, appartenant à HJB SA.

La surprise est de taille, puisque les derniers chiffres publiés au sujet de HJB font état d'un bénéfice, à l'inverse des résultats de nombreux autres établissements. Qui plus est, la particularité de cette institution de soin résidait justement dans le fait qu'elle exerçait ses activités sur deux sites. Les investissements récents sur les deux sites attestent, si besoin était, de la bonne santé financière de cet hôpital. Alors qu'une des raisons du succès de HJB résidait dans cette savante répartition des forces entre les deux sites qui permettait de les renforcer mutuellement, ce changement de stratégie à 180 degrés est pour le moins surprenant.

Il est vrai que depuis peu, la majorité des votants de Moutier a décidé de rejoindre la République et Canton du Jura, au grand dam du directeur de la santé, M. le conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg. Sa déception compréhensible doit-elle influencer des décisions aussi importantes que celles-là ?

Surprenant également l'absence de réaction de la part du conseiller d'Etat face aux interrogations de la presse. Cette non-communication ne peut qu'entretenir un climat délétère et donne

libre cours à toutes les interprétations. Or, il existe tout de même un personnel nombreux pour qui ces questions sont essentielles ! Ne faudrait-il pas tout entreprendre pour rassurer ces employés fidèles au service de notre population ? Les soussignés craignent que le canton de Berne se montre « mauvais perdant » et refuse d'aborder ouvertement les questions qui fâchent avec ses homologues jurassiens.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Le gouvernement a-t-il été informé de cette nouvelle stratégie ?
2. Quelle est son appréciation de la situation ?
3. Une séparation de l'entité de Moutier ne risque-t-elle pas, à terme, d'affaiblir la position du site de St-Imier ?
4. Est-ce que la République et Canton du Jura ou le conseil d'administration de l'hôpital du Jura bernois ont été informés des intentions du canton de Berne ?
5. Le gouvernement bernois est-il disposé à être un partenaire de négociation ouvert aux nouvelles solutions, ou veut-il rendre cette transition la plus compliquée possible, au détriment des citoyens de la partie francophone ?

Motivation de l'urgence : la population du Jura bernois est en droit de connaître les éventuelles intentions du gouvernement bernois à propos des modifications qu'engendre la votation de Moutier.

### **Réponse du Conseil-exécutif**

Il convient de rappeler, à titre préliminaire, que l'Hôpital du Jura bernois (HJB SA) est une entreprise juridiquement autonome, responsable de sa gestion et mettant à profit la marge de manœuvre entrepreneuriale dont elle dispose, conformément à l'article 25 de la loi sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11). Le canton de Berne est l'actionnaire majoritaire de l'HJB SA. Il pilote le système de soins hospitaliers avant tout avec les instruments prescrits par la LSH et par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10), à savoir la planification des soins, la liste des hôpitaux et les contrats de prestations annuels. Concernant l'avenir de l'HJB SA, l'auteur de l'intervention fait référence à un changement de stratégie du canton. Un tel changement serait une conséquence directe du vote communaliste. Il découle en effet de la décision des Prévôtoises et des Prévôtois d'importantes modifications des conditions applicables à l'HJB SA, qui appartient au canton de Berne. Une fois que le transfert de la commune aura eu lieu, l'hôpital de Moutier se trouvera dans le canton du Jura et sera régi par la planification hospitalière de ce dernier.

La direction de l'HJB SA doit se pencher sur les nouvelles conditions qui se dessinent afin d'ouvrir des perspectives pour le personnel de l'hôpital. Le Conseil-exécutif l'a par conséquent chargée de prendre contact avec les autorités jurassiennes afin d'être au clair sur les projets ou les idées envisagées pour l'avenir du site de Moutier. Malheureusement, les échanges n'ont abouti jusqu'à présent à aucune clarification.

#### Points 1 et 2

La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) tiendra le Conseil-exécutif constamment informé des défis qui se présentent pour l'HJB SA. Il est urgent que le gouvernement puisse garantir à long terme les emplois sur le site de Moutier en offrant des perspectives. A cette fin, il est également en contact étroit avec les responsables de l'HJB SA et salue le fait que ces derniers aient ouvert la discussion avec les autorités jurassiennes. Le Conseil-exécutif envisage toutes les options en vue de trouver une solution satisfaisante aussi vite que possible pour l'hôpital prévôtois et de clarifier l'avenir de ce dernier. Cette nouvelle donne implique une restructuration de l'HJB SA. Plus les incertitudes persistent, plus il sera difficile de recruter du personnel qualifié. Le gouvernement met tout en œuvre pour éviter un tel développement.

#### Point 3

Des informations transparentes ont été communiquées sur les difficultés que pourrait supporter l'HJB SA suite au changement d'appartenance cantonale de Moutier. Une restructuration est nécessaire pour renforcer la position de l'entreprise.

#### Point 4

Après le vote communaliste, la question de l'avenir du site de l'HJB SA implanté dans la commune de Moutier est toujours sans réponse. Dans ce contexte, l'HJB SA a mené des entretiens avec le canton du Jura. La SAP et le Conseil-exécutif suivront de près cette question ainsi que d'autres éléments d'ordre stratégique et politique en lien avec le changement d'appartenance cantonale de Moutier. Le Conseil-exécutif ne prend aucunement position au sujet des rumeurs et des spéculations rapportées à l'auteur de l'interpellation selon lesquelles le canton de Berne s'apprêterait à vendre le site de l'hôpital de Moutier, qui fait partie de l'HJB SA.

#### Point 5

Le Conseil-exécutif et la SAP font en sorte que la population du canton de Berne puisse profiter d'une couverture en soins adaptée à ses besoins. Cet objectif vaut bien entendu aussi pour la partie francophone du canton.

#### Destinataire

- Grand Conseil